

SNGRPC - TROPHÉE LACAZE 2025 - Contrôle de sécurité

Nom du bateau :	N° VOILE	AIS/R <input type="checkbox"/>	AIS/E <input type="checkbox"/>
Skipper :	N° TEL	MMSI	
Matériel d'armement et de sécurité requis par la Division 240 / 2019-2.05			
Équipement individuel de flottabilité (150 N mini) par personne em barquée		Date limite :	
Dispositif lumineux (1 par Gilet)		type lampe Flash ou cyalume	
Harnais et longe par personne			
Compas magnétique			
Dispositif d'assèchement manuel		avec manche de la pompe à main s'il est amovible	
Dispositif de remorquage		bout de dimensions appropriées	
Ligne de mouillage (dimensionnement approprié)			
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne			
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie		Date limite :	
3 feux rouges à main		Date limite :	
Matériel pour faire le point Cartes marines officielles			
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)			
Description du système de balisage			
Livre des feux tenu à jour Journal de bord			
Radeau de survie			
Dispositif de réception des bulletins météorologiques			
Trousse de secours conforme à l'article 240-2.16		Date limite de révision:	
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (Torche étanche)			
VHF fixe			
Feux de route fonctionnels			
		Résultat essai :	
Matériel d'armement et de sécurité complémentaire			
VHF portative (Obligatoire)		Résultat essai :	
Une balise de géolocalisation remise par l'organisation			
Dispositif pour remontée sur le bateau sans assistance			
Carburant nécessaire pour 10h de navigation au moteur			
Présence du numéro dans les voiles			
Lignes de vie en bon état			
Observations :			
Je soussigné		Date et signature :	
skipper du bateau déclare avoir procédé aux vérifications nécessaires et certifie que le bateau est en conformité avec la navigation semi-hauturière de la zone de course de la Régate.			
Le contrôleur :			